

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MAI 2018
N°29/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE QUATORZE MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., BARET E, CAILLAT G., CERONI J., CHABANY, S., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., SANCHEZ D., ZANNI B.

PROCURATIONS : CATTANI J.L. à MENDEZ M., MILET F. à CHABANY S.

EXCUSES : DIBON C., VITINGER A., ZABONI S.

ABSENTS : CHAIB J., KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Danielle MANTONNIER est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DETERMINATION DU MONTANT DES DROITS DE PLACE POUR LES FORAINS
ET LES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES**

Monsieur Jacques NIVON, Maire, rappelle au Conseil que les droits de place n'ont pas évolué depuis le mois de juin 2016. Il propose d'appliquer une revalorisation de 2 % sur les droits de place pour le commerce ambulants et les spectacles ambulants.

En revanche, il propose de maintenir stables les tarifs du marché et des emplacements loués lors de la foire Saint-Michel.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ADOPTE les tarifs des droits de place à compter du 15 mai 2018 comme suit :

MARCHE

Droit de place au mètre linéaire, par semaine: 0,24 € (stable)

Il est précisé que les tarifs ne peuvent évoluer sans l'avis des organisations professionnelles compétentes en la matière.

DROIT DE PLACE POUR COMMERCE AMBULANT :

Outillage, matelas...	17.85 € par jour (+2%)
Camion restauration rapide	7,15 € par jour (+ 2%)
Animations – jeux pour enfants	20 € par jour

SPECTACLE AMBULANT

Par 24 h	26,50 € (stable)
Caution	250 € (stable)

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 18/05/18 SLO

ID : 038-213800717-20180514-D180514__2-DE

FOIRE SAINT MICHEL

La « foire Saint Michel » est organisée en totalité par les services municipaux.

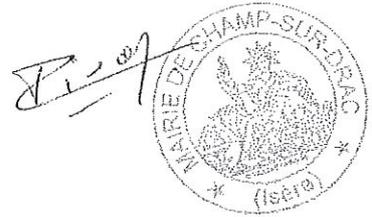
- Tarifs pôle artisanat et gastronomie locale : forfait 5 € (stable)
- Tarif commerçants non sédentaires : 2 € / mètre linéaire (stable)

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 16 mai 2018

Le Maire,



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

